



UNIL | Université de Lausanne
 Maîtrise universitaire en Droit, criminalité et
 sécurité des technologies de l'information (DCS)
 bâtiment Internef bureau 308
 CH-1015 Lausanne

Demande d'autorisation préalable pour un cours hors plans d'études (art. 8 al. 4 Règlement de la Maîtrise DCS)

Cours de niveau maîtrise universitaire, maximum 9 crédits ECTS

Prénom et nom de l'étudiant·e		No. Immat	
Courriel étudiant·e		Mention choisie	
Intitulé du cours			
Nom de l'école/faculté/université proposant le cours			
Nom/prénom/courriel de l'enseignant·e responsable			
Cours de niveau Maîtrise universitaire		oui	non
Lien vers le descriptif du cours			
Nombre d'heures totales du cours			
Nombre de crédits ECTS			
Remarques de l'étudiant·e			
Remarques du Directeur DCS			

Veillez joindre à la demande le **descriptif officiel du cours**.

Art. 8 al. 4 Règlement de la Maîtrise DCS

Avec l'accord préalable du directeur de la Maîtrise DCS, l'étudiant peut inclure dans le module 2, des enseignements de niveau maîtrise universitaire suivis dans un autre cursus de la Faculté, une autre Faculté, une autre Université ou institut universitaire jusqu'à concurrence de 9 crédits ECTS. Lorsque le contenu de l'enseignement le justifie, l'accord peut aussi être donné pour un cours de formation de niveau bachelor universitaire.

Date de la demande : Signature de l'étudiant·e Maîtrise DCS : Date de la réponse : Signature du Directeur de la Maîtrise DCS :

MDCS-2022-09-14

Ecole de Droit
 Faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration publique

